Un manque criant d'imagination pour financer la 13e rente AVS

OPINION

La 13e rente AVS coûtera plus de 4 milliards de francs par an. La hausse de TVA proposée en couvrirait une partie, mais laisserait subsister un problème structurel de financement. Pourquoi ne pas répartir l'effort entre ceux qui peuvent travailler plus longtemps et ceux qui héritent de grandes fortunes?

Nous voterons le 29 novembre sur une hausse du taux ordinaire de la TVA de 0,4 point de pourcentage. Cela permettrait d'absorber tout juste un tiers de la facture. Si l'on en croit les sondages, même cette mesure partielle pourrait être rejetée par le peuple.

Force est de constater que nos élu·e·s ont jusqu'à présent fait preuve d'un étonnant manque d'imagination. Leurs discussions ne considéraient sérieusement que la TVA et les cotisations salariales. Il n'existe pourtant aucun principe – légal, économique ou politique – nous forçant à limiter la réflexion à ces deux sources de financement traditionnelles de l'AVS.

Ouvrons donc le champ de l'imaginable dans la recherche d'une solution meilleure. Quels critères définissent une «bonne solution»? J'en retiendrais trois.

Premièrement, il y a la justice distributive: l'AVS étant une assurance sociale, on devrait mettre à contribution surtout les épaules larges, économiquement parlant. La TVA performe assez mal selon ce critère, car elle équivaut à une *flat tax*, frappant riches et pauvres dans des proportions à peu près identiques.



MARIUS BRÜLHART
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE, HEC LAUSANNE; E4S

Deuxièmement, il importe de protéger le dynamisme économique: des hausses d'impôt impliquent souvent des incitations à moins travailler, moins embaucher ou moins investir. A cet égard, ce sont les contributions salariales qui sont problématiques, car elles renchérissent le travail et favorisent ainsi l'automatisation et les délocalisations.

Il s'agit, troisièmement, de penser aussi à la justice générationnelle. Dans la mesure où l'on finance la 13e rente par des contributions des jeunes, on crée toute une génération de «pur·e·s gagnant·e·s»: les préretraité·e·s et retraité·e·s actuels. Les jeunes actuels et futurs en payeront la facture. Ceci semble d'autant plus problématique qu'en Suisse la part des ménages en situation économique difficile est nettement plus élevée dans la population en âge de travailler que parmi les retraité·e·s.

Voici donc une proposition qui pourrait mieux satisfaire à ces trois critères: une combinaison entre adaptation de l'âge de retraite et introduction d'un impôt fédéral sur les masses successorales.

Une combinaison mieux réfléchie que la seule hausse de la TVA pourrait présenter une solution équitable et économiquement efficace

Selon les calculs de l'administration fédérale, repousser l'âge statutaire de la retraite d'un an soulagerait le budget de l'AVS de quelque 2 milliards de francs. Evidemment, une telle mesure devrait être accompagnée d'aménagements pour des métiers particulièrement épuisants – voire, inversement, un durcissement pour les métiers peu pénibles. L'état des réserves de l'AVS permettrait une période de transition assez généreuse, mais la moitié de la facture pourrait à terme être absorbée par de telles mesures structurelles. Vu le vieillissement de la population, on ne pourra de toute façon pas refuser ce débat éternellement.

Pour l'autre moitié de la facture, on pourrait chercher l'argent auprès des grands héritiers. A savoir que l'âge médian auquel on hérite en Suisse dépasse désormais les 60 ans, que le volume des héritages est en train de croître plus rapidement que la masse salariale, et que les impôts cantonaux sur les successions ont été réduits de deux tiers depuis 1990. Un impôt modéré, par exemple de 8% sur les parts de masse successorale qui dépassent les 5 millions, générerait jusqu'à 2,5 milliards de francs. La charge fiscale sur les successions resterait néanmoins inférieure à ce qu'elle était il y a 35 ans. Et la recherche empirique laisse anticiper qu'un tel prélèvement n'entraverait pas le dynamisme économique de la Suisse.

Chacune de ces deux composantes, prises individuellement, passerait difficilement aux urnes. Les récentes initiatives populaires des jeunes radicaux pour un rehaussement de l'âge de la retraite et des Jeunes socialistes pour un impôt fédéral sur les successions ont été rejetées par trois quarts des votant·e·s. Ces initiatives étaient mal ficelées. Une combinaison mieux réfléchie pourrait pourtant présenter une solution équitable et économiquement efficace au casse-tête du financement de la 13e rente AVS. ▬

Cet article d'opinion est une contribution du centre Enterprise for Society (Unil, IMD, EPFL).

Le Temps, 2 novembre 2026